

LE DUC D'AUMALE

M. le duc d'Aumale, quatrième fils de Louis Philippe, naquit en 1822 ; il est le plus riche de sa famille, par suite de l'héritage du prince de Condé.

Agile, robuste, causeur brillant, chasseur forcené, cavalier accompli, le prince est de plus un écrivain émérite, un artiste ; bref, il réunit par un don rare les aptitudes les plus diverses et les plus spéciales.

Son éducation a été la même que celle de ses frères. C'est à dix-sept ans qu'il entra dans les rangs de l'armée.

En 1840, il accompagna son frère, d'Orléans, en Algérie, comme officier d'ordonnance. Il y commanda plus tard la subdivision de Médéah.

Vers la fin de l'année 1844, son mariage avec la fille du prince Léopold de Salerne fut résolu.

En 1847, le roi lui confia le gouvernement général des possessions d'Afrique ; mais la révolution éclata six mois après.

Le duc d'Aumale commença la période d'exil en Angleterre ; puis, après diverses étapes, il revint se fixer à Twickenham.

Il rentra en France en 1871, et fut nommé représentant du département de l'Oise.

Réintégré dans le cadre d'activité, en qualité de général de division, en 1872, il fut nommé, au cours de la même année, au commandement du 7^e corps d'armée, qu'il garda jusqu'en 1879, époque à laquelle il fut remplacé et désigné pour l'inspection générale des corps d'armée.

En juin 1886, les chambres françaises votèrent une loi aux termes de laquelle le séjour du territoire français était interdit au comte de Paris et à son fils aîné, ainsi qu'au prince Napoléon et au prince Victor, son fils.

Le lendemain de la promulgation de cette loi, les prétendants quittaient la France. Quelques jours plus tard, le général Boulanger, ministre de la guerre, faisait rayer des cadres de l'armée le duc d'Aumale, général de division, le duc de Chartres, colonel, le duc d'Alençon, capitaine, le prince de Murat, chef d'escadron, etc.

C'est à la suite de cette radiation que le duc d'Aumale adressait la lettre suivante au président Grévy :

Chantilly, 11 juillet 1886.

A M. le Président de la République française.

Monsieur le Président,

Il y a trois ans, sans prétexte, sans précédent, vous m'avez infligé la plus sévère des peines disciplinaires. J'ai gardé le silence.

Il ne me convenait pas de rompre un lien qui, s'il me retenait dans votre dépendance, me rattachait à l'armée française.

Aujourd'hui, en me faisant rayer des contrôles, vous me dégagez de cette contrainte, mais vous touchez à la charte de l'armée.

Sans tenir compte des titres conquis à la guerre ou garantis par la loi, vos ministres vont frapper, jusque dans le cadre de réserve des armées de terre et de mer, des hommes sans reproche, honorés par leurs services et par un dévouement légendaire à la patrie.

Je laisse à mes conseils le soin de défendre, par des arguments de droit, une cause qui est celle de tous les officiers.

Quant à moi, doyen de l'état major général, ayant rempli, en paix comme en guerre, les plus hautes fonctions qu'un soldat puisse exercer, il m'appartient de vous rappeler que les grades militaires sont au-dessus de votre atteinte, et je reste

Le général

HENRI D'ORLÉANS, Duc d'Aumale.

On répondit à cette lettre par un décret d'expulsion dont voici le texte :

Le président de la République française,

Vu l'article 2 de la loi du 23 juin 1886.

Vu la lettre de M. Henri d'Orléans, duc d'Aumale, en date du 11 juillet 1886.

Vu la délibération du conseil des ministres en date de ce jour.

Sur la proposition du ministre de l'intérieur,

Décède :

Article premier.—Le territoire de la République est et demeure interdit à M. Henri d'Orléans, duc d'Aumale.

Article deuxième.—Le ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 13 juillet 1886.

Signé : JULES GRÉVY.

Par le président de la République,

Le ministre de l'intérieur,

SARRIEN.

Durant son exil, le duc d'Aumale fit don à la France du magnifique château de Chantilly dont il avait hérité du dernier des Condés, mort en 1830.

Le décret qui le frappait a été rapporté le 7 mars cou-

rant, et l'ancien général s'est empressé de rentrer dans ses pénates.

Il y a quelques jours, il a été élu président de l'Académie Française pour le prochain semestre.

Dès son retour en France, il a conquis tous les cœurs par sa courtoisie discrète et par la correction des détails de ses premières visites. Rien ne l'obligeait de s'arrêter à Creil, de l'autre côté de Chantilly, et d'y coucher afin de n'arriver à Paris que le lendemain matin pour aller directement à l'Élysée remercier le président Carnot. De l'Élysée, le duc s'est rendu chez les deux maréchaux de France, Canrobert et MacMahon. Après être allé visiter son Académie bienaimée, le duc est allé voir M. Jules Simon pour le prier de ne pas quitter le fauteuil où le retient un accès de goutte, afin d'assister à la séance spéciale qui a eu lieu pour fêter le retour du prince. C'était une pensée charmante, mais M. Jules Simon est allé néanmoins à l'Académie où, comme président, il a souhaité la bienvenue au duc d'Aumale.

Les gens expriment leur opinion en disant : " Pour un prince, c'est un bon prince."

Le duc d'Aumale a eu deux fils : le prince de Condé, mort en 1865, et le duc de Guise, mort en 1872.



LE GÉNÉRAL LÉGITIME

Le général Legitime (François-Denis), dont nous donnons aujourd'hui le portrait, est âgé d'environ 56 ans. Il a été régulièrement élu président de la République d'Haïti le 16 décembre de l'année dernière, par une Assemblée constituante, siégeant à la capitale. Sa nomination s'est faite à l'unanimité de 46 votants et en toute indépendance.

Le nouveau président, dont le gouvernement vient d'être officiellement reconnu par les grandes puissances européennes, par les États-Unis d'Amérique, est de race noire pure ; il a pris naissance à Jérémie, dans le sud de l'île. Il est marié et appartient à la religion catholique romaine. C'est un homme instruit, exempt de tout préjugé, très honnête, profondément patriote, amant passionné et fier de sa race, d'une piété éclairée et exempte de toute hypocrisie. Sa famille est des plus honorable ; son père, qui était universellement estimé, était un constructeur de marine marchande doué d'un certain mérite naturel.

Le chef actuel d'Haïti a fait partie, comme ministre de l'Agriculture, d'un cabinet sous l'ancien président Salomon. Il avait une très grande confiance en celui-ci, confiance basée sur ses capacités et ses promesses répétées de bien diriger son pays. Etant sorti de la voie de la légalité, son ministre montra du refroidissement, ce qui lui valut son renvoi du ministère.

Élevé plus tard à la dignité de sénateur, il continua d'être soupçonné à raison de ses opinions avancées pour le bien ; enfin il lut, dans ces temps, obligé de quitter le pays, par ordre, ce à quoi il consentit par patriotisme et en refusant un subside qui lui fut offert par Salomon.

A la chute de Salomon, il rentra de son exil de la Jamaïque à Port-au-Prince où il fut acclamé.

Le général Legitime n'a jamais été, en réalité, d'aucun parti politique ; il ne se dessinait point. On peut dire qu'il était éclectique ou opportuniste en ne visant que ce qu'il croyait être le bien de sa patrie.

POEMES RUSTIQUES



PLUIE DANS UN RAVIN

Au ravin du lierre et du houx
La Pluie, à fils drus, se dévide :
Tout le ciel pleure dans les trous.

Compacte, égale, sans courroux,
Monotone, rayant le vide,
Au ravin du lierre et du houx

Elle tombe.—Sable et cailloux
Pourront boire à leur soif avide,
Tout le ciel pleure dans les trous.

Des jones, hauts comme des bambous,
Suintent sur leur étang morbide
Au ravin du lierre et du houx.

Les feuillages deviennent mous,
Le sol gras, le ruisseau rapide,
Tout le ciel pleure dans les trous.

Déjà, plus d'un petit remous
Tournique à fleur de l'eau torpide
Au ravin du lierre et du houx.

Très bas chantonent les coucous
Que ce jour vitreux intimide...
Tout le ciel pleure dans les trous.

Parfois le tonnerre !—des coups
Sourds, roulant du lointain livide
Au ravin du lierre et du houx.

L'ombre gagne... les casse-cous
Déroberent leur abord perfide,
Tout le ciel pleure dans les trous.

Là-bas, quelqu'un en manteau roux
Tire un cheval blanc par la bride
Au ravin du lierre et du houx :

Homme et bête ont jusqu'aux genoux
L'eau d'un grand bourbier qui se ride,
Tout le ciel pleure dans les trous ;

Puis, un troupeau de moutons fous
Dégringolant la côte aride
Au ravin du lierre et du houx !

Leur bêlement dit : "Sauvons-nous !"
Ils suivent la Peur qui les guide :
Tout le ciel pleure dans les trous.

Et bientôt, la Nuit a dissous
L'aspect du grillage liquide
Au ravin du lierre et du houx.

Un angelus funèbre et doux
Y jette sa plainte languide,
Tout le ciel pleure dans les trous.

A gémir avec les hiboux
Le crapaud errant se décide
Au ravin du lierre et du houx :

Sous funestes, voix d'en dessous
Au fond du grand silence humide,
Tout le ciel pleure dans les trous.

Les hameaux poussent leurs verroux :
L'horreur ténébreuse réside
Au ravin du lierre et du houx,
Tout le ciel pleure dans les trous.

MAURICE ROLLINAT.